

DEC150819DR05

Décision portant délégation de signature à M. Florent Deleflie et Mme Rachida Amhidez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8028, intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8028, intitulée « Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides », dont le directeur est M. Daniel Hestroffer;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florent Deleflie, Astra, adjoint au directeur de l'unité et à Mme Rachida Amhidez, AI, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n° DEC140675DR05 du 17 février 2014 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04 Mars 2015

Le directeur d'unité
Daniel Hestroffer

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012